

N° 2026-04-01

Séance du mardi 21 avril 2026

OBJET : DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 14 avril 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 21 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260427-20260421\_CC\_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 28/04/2026



**Présents** : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Mathieu ESTANO, Patrick FARISSIER, Michaël FORGE, Tess GAGNAGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Martine MEILLIER, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Pierrick PLAT, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Patrice ROMEUF, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Séverine TARIT, Laurent THEOLEYRE, Fabrice TONDO, Annabel TURNEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Serge BAISSAT, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Patrick ROMESTAING, Frédérique SERET, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Gérard VERNET, Christian VERRON

**Absents remplacés** : Jimmy LUMINIER par Fabrice TONDO, Frédéric MURAT par Mathieu ESTANO, Jean-Philippe MONTAGNE par Christian VERRON, Julien RONZIER par Serge BAISSAT

**Pouvoirs** : Christophe BLOIN pouvoir à Hervé DE STEFANO, Luc VERICEL pouvoir à Catherine DOUBLET, Ghyslaine POYET pouvoir à Nathalie LE GALL

**Absents** : Gilbert CHAZAL

**Secrétaire de séance** : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	120
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	123

*Étaient également absents excusés, Mme Christine FELIX, M. Michel GOJJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale pour les communes d'Arthun et de Gumières.*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33 et L.5211-1,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'adhésion de Loire Forez agglomération à divers organismes extérieurs,

Considérant que la date limite d'installation des syndicats mixtes fermés est le 22 mai 2026,

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et après l'installation du conseil communautaire, ce dernier doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs,

Une 1ère liste d'organismes est proposée (voir tableau en annexe de la délibération).

Il est proposé au conseil communautaire de désigner ses représentants au sein des organismes présentés en annexe.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a décidé l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour tous les organismes présentés en annexe, à l'exception du centre hospitalier du Forez qui fait l'objet d'un vote électronique secret.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- désigne à l'unanimité les élus inscrits dans le tableau ci-annexé pour représenter Loire Forez agglomération dans les organismes extérieurs indiqués,
- désigne Monsieur Frédéric Millet (par 93 voix), (*Monsieur Thierry GOUBY ayant obtenu 26 voix et Monsieur Rémi BERGER ayant obtenu 1 voix*) en tant que représentant de Loire Forez agglomération au Centre hospitalier du Forez.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 21 avril 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,